

Rapport annuel d'exécution pour le Programme d'Initiative Communautaire Interreg III B « Espace Atlantique »
Années 2001 et 2002

Rapport annuel d'exécution

Etabli conformément aux articles 36 et 37 du Règlement (EC) No 1260/1999 du Conseil

Programme d'Initiative Communautaire Interreg III B « Espace Atlantique »

Années 2001 et 2002

Rapport établi le 23 juin 2003 suite à la consultation écrite des membres du Comité de suivi sur le projet proposé par la Région de Poitou-Charentes, Autorité de Gestion du programme.

Période de programmation : 2000-2006

Période couverte par le présent rapport : du 31 juillet 2001 au 31 décembre 2002

Nom	Programme d'Initiative Communautaire "Interreg III B Espace Atlantique"
Référence	CCI No 2001 RG 16 0 PC 006
Enveloppe financière	Décision C (2002) 53 du 22 mars 2002 La contribution communautaire est de 118.979.087 Euro.
Durée du programme	Du 31 juillet 2001 au 31 décembre 2006.
Autorité de Gestion	Conseil Régional Poitou-Charentes Direction des Projets Européens et de la Coopération Internationale 15, rue de l'Ancienne Comédie BP 575 86021 Poitiers CEDEX (France) Tel : 05.49.55.82 90 Fax 05.49.55.82.55 e-mail: r.mcadam@cr-poitou-charentes.fr

Sommaire

A.	PREAMBULE.....	4
B.	ESPACE DE COOPERATION	5
C.	MODIFICATIONS DANS LE CONTEXTE GENERAL DU PROGRAMME ; TENDANCES SOCIO-ECONOMIQUES.....	6
D.	PROGRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE CHAQUE PRIORITE ET DE CHAQUE MESURE	6
E.	BILAN FINANCIER.....	6
F.	QUALITE ET EFFICIENCE DU SYSTEME DE MISE EN ŒUVRE.	7
	➤ La rédaction du Programme Opérationnel	7
	➤ La présentation du Programme à la Commission Européenne	7
	➤ L'approbation du Programme le 22 mars 2002	7
	➤ La rédaction du Complément de programmation	7
	➤ La transmission du Complément de programmation à la Commission Européenne	8
G.	SUIVI ET CONTROLE, INSTRUCTION DES DEMANDES D'AIDE, SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES	8
	➤ Respect des politiques communautaires	8
	➤ Système de Suivi et de contrôle (la piste d'audit)	8
	➤ Convention entre l'Autorité de gestion et l'Autorité de paiement	8
	➤ Mise en ligne de la Bourse des projets : Juin 2002	8
	➤ Installation du Comité de Suivi le 25 juin 2002 à Poitiers	9
	➤ Préparation de l'appel à projets (documents)	9
	➤ Consultation écrite du Comité de Suivi du 14 octobre 2002	9
	➤ Deuxième réunion du Comité de Suivi le 29 novembre 2002 à Dublin	9
	➤ Lancement de l'appel à projets le 9 décembre 2002	10
H.	DIFFICULTES RENCONTREES	10
I.	L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROGRAMME.....	10
	➤ Le Secrétariat Commun	10
	➤ L'Autorité de Gestion	11
	➤ Les Correspondants Nationaux	11
J.	ACTIONS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	11
	➤ Séminaires d'information au Royaume Uni	11
	➤ Séminaire d'information en Irlande	11
	➤ Séminaires d'information en France	11
	➤ Forum transnational le 24 juin 2002 au Futuroscope	12
	➤ Site Internet du programme : http://www.interreg-atlantique.org	12
	➤ Plaquette de présentation du programme	12
K.	CONCLUSION.....	12
	ANNEXE 1 BILAN FINANCIER	14
	➤ Assistance technique. Bilan financier des réalisations au 31 décembre 2002	14

A. Préambule

En accord avec les articles 36 et 37 du règlement (EC) No. 1260/1999 du Conseil, l'Autorité de Gestion doit préparer dans un délai de six mois suivant la fin de la première année pleine d'exécution du programme, un rapport annuel d'exécution. Ce rapport doit être adressé à la Commission européenne après approbation par le Comité de Suivi du programme.

L'approbation du programme par la Commission européenne le 22 mars 2002 a eu pour conséquence un démarrage tardif du programme avec pour effet l'absence de réalisations en 2001 et 2002 mises à part les activités de préparation pour le lancement du programme au titre de l'assistance technique.

Le présent document constitue le premier rapport annuel d'exécution du Programme d'Initiative Communautaire Interreg III B « Espace Atlantique » et couvre la période allant du 31 juillet 2001 au 31 décembre 2002.

B. Espace de coopération

Conformément à l'annexe III de la Communication de la Commission du 28.04.2000 C(2000) N°1101 et à la Communication de la Commission du 25.08.2001 C(2001) N°239 modifiant les orientations pour INTERREG III, les régions éligibles sont:

ETAT MEMBRE	REGIONS OBJECTIF 1 (FEDER : 75%)	REGIONS HORS OBJECTIF 1 (FEDER : 50%)	REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES (FEDER : 85%)
<i>ESPAGNE</i>	Andalucía (Huelva, Cádiz, Sevilla) Asturias Cantabria ¹ Castilla y León Galicia	Navarra País Vasco La Rioja	Canarias
<i>FRANCE</i>		Aquitaine Poitou-Charentes Pays de la Loire Bretagne Basse-Normandie Limousin Centre Midi-Pyrénées	
<i>IRLANDE</i>	La totalité du territoire ²		
<i>PORTUGAL</i>	La totalité du territoire ³		Açores Madeira
<i>ROYAUME UNI</i>	Cornwall and Devon Merseyside Northern Ireland West Wales and the Valley's Highlands and Islands ⁴	Cumbria Lancashire Greater Manchester Cheshire Worcestershire and Warwickshire Gloucestershire and Wiltshire Dorset and Somerset Staffordshire Herefordshire Shropshire West Midlands Four Unitary Authorities of The West of England Remaining 7 Unitary Authorities of Wales South Western Scotland	

¹ Cantabria (Espagne) est une région concernée par le soutien transitoire de l'Objectif 1.

² Les régions Southern et Eastern Ireland sont concernées par le soutien transitoire de l'Objectif 1; les régions Border Midlands and West sont dans l'Objectif 1.

³ La région Lisboa e Vale do Tejo (Portugal) est concernée par le soutien transitoire de l'Objectif 1.

⁴ Northern Ireland, Highlands and Islands (Royaume Uni) sont concernées par le soutien transitoire de l'Objectif 1.

C. Modifications dans le contexte général du programme ; tendances socio-économiques

Aucune modification du contexte général décrit dans le Programme Opérationnel ayant des conséquences dans la mise en œuvre du programme n'est intervenue avant le 31 décembre 2002.

D. Progrès dans la mise en œuvre de chaque priorité et de chaque mesure

Le Comité de Suivi du programme a approuvé lors d'une consultation écrite du 14 octobre au 1 novembre 2002 le lancement d'un premier appel à projets selon les modalités suivantes. Le montant indicatif de l'aide du FEDER disponible pour cet appel à projets était de 37.946.294 Euros, correspondant aux années 2001 et 2002.

Cet appel à projets s'est décomposé en deux phases :

- une première phase de présentation des projets transnationaux au Secrétariat Commun du 9 décembre 2002 au 10 janvier 2003. Une somme correspondant à 40% de l'enveloppe totale était réservée pour cette première phase de l'appel.
- une seconde phase de présentation des projets transnationaux au Secrétariat Commun du 11 janvier 2003 au 7 mars 2003. Une somme correspondant à 60% de l'enveloppe totale était réservée pour cette deuxième phase de l'appel, en plus des sommes éventuellement non programmées lors de la première phase.

Les résultats de ce premier appel à projets seront connus en 2003.

E. Bilan financier

Le compte commun du Programme a été ouvert par l'Autorité de Paiement à la trésorerie générale de Poitiers et déclaré à la Commission européenne le 26 décembre 2002. L'avance de 7% du Programme, soit 8 328 563.09 euros a été versée sur le compte commun le 23 mai 2002 par la Commission européenne.

Conformément à la convention signée entre l'Autorité de Paiement et l'Autorité de Gestion, cette somme a été placée après accord de l'Autorité de Gestion sur un support OPCVM. Un relevé de situation du compte commun est adressé chaque mois par l'Autorité de Paiement à l'Autorité de Gestion. Ce document détaille les mouvements intervenus sur le compte commun et le montant des intérêts produits par les placements effectués.

A titre d'information, les intérêts au 31 décembre 2002 s'élevaient à 159 975,16 euros. Conformément à la réglementation européenne, ces sommes seront affectés par le comité de Suivi du Programme.

En 2001 et 2002 l'Autorité de Paiement n'a effectué aucun paiement au titre du FEDER ni pour le financement de projets ni pour les activités réalisées au titre de l'assistance technique du programme.

A ce jour des dépenses au titre de l'assistance technique ont été réalisées, mais les fonds ont été avancés par les différents partenaires du programme, et n'ont pas encore donné lieu à des remboursements de la part de l'Autorité de Paiement. (Voir l'annexe 1 : Bilan financier) Il n'y a donc eu aucune déclaration de dépenses auprès de la Commission européenne concernant le Programme durant la période considérée dans le présent rapport.

F. Qualité et efficacité du système de mise en œuvre.

➤ La rédaction du Programme Opérationnel

Les cinq Etats membres concernés sont représentés dans le Comité de rédaction du Programme par des délégués des niveaux nationaux, régionaux et locaux et ont été assistés par le Secrétariat du Programme (Cellule de Coordination INTERREG II C). Six réunions de travail en 2000 et 2001 ont permis d'élaborer une première version du Programme Opérationnel pour soumission à la Commission Européenne.

Suite à un appel d'offres lancé au niveau transnational, l'évaluation ex-ante du Programme INTERREG III B a été élaborée par le cabinet de consultants *ECOTEC Research and Consulting Lt*, en collaboration avec *CIDEC* (Portugal), *CODE* (France) et *Fitzpatrick Associates* (Irlande).

➤ La présentation du Programme à la Commission Européenne

Une première version du Programme Opérationnel présenté à la Commission Européenne a été déclarée non recevable. Afin de préparer la réponse à la lettre d'observations de la Commission Européenne, les Etats membres et le Secrétariat du Programme se sont réunis à Londres le 26 mai. Dès que le Programme a été complété avec les éléments requis, une nouvelle version a été soumise à la Commission le 31 juillet 2001 et déclarée recevable le 2 août 2001.

➤ L'approbation du Programme le 22 mars 2002

La Décision de la Commission C(2002) 53 du 22 mars 2002 a approuvé le Programme d'Initiative Communautaire INTERREG III B "ESPACE ATLANTIQUE" entre l'Espagne, la France, l'Irlande, le Portugal et le Royaume-Uni.

➤ La rédaction du Complément de programmation

Le Comité de rédaction du Programme s'est réuni à Séville le 4 décembre 2001, pour préparer le Cahier de Charges du Complément de programmation, ainsi que la négociation des structures de gestion et les questions financières relatives à la répartition des enveloppes financières entre les différentes mesures du Programme.

Suite à un appel d'offres lancé au niveau transnational, le Complément de programmation a été élaboré par le cabinet de consultants *IDOM* (Espagne), en collaboration avec *Quaternaire* (Portugal) et *Pricewaterhouse Coopers* (Royaume-Uni).

➤ **La transmission du Complément de programmation à la Commission Européenne**

Suite à la présentation du Complément de programmation au Comité de Suivi du 25 juin 2002, ainsi qu'à la consultation écrite du Comité, ce document a été adopté et transmis le 8 août 2002 à la Commission.

Suite à des remarques de la Commission Européenne transmises le 16 octobre 2002, une nouvelle version du Complément de Programmation a été préparée, introduisant deux éléments nouveaux :

- l'ajout d'un point 2.7 "Développement rural" au Chapitre 2,
- la quantification des indicateurs par mesure.

G. Suivi et contrôle, instruction des demandes d'aide, système de collecte des données

➤ **Respect des politiques communautaires**

Conformément à l'article 12 du Règlement (CE) n° 1260/1999 les activités organisées pendant les années 2001 et 2002 ont respecté les différentes politiques communautaires, notamment en matière de respect de la concurrence, d'attribution de contrats (marché publics) et d'égalité entre hommes et femmes.

➤ **Système de Suivi et de contrôle (la piste d'audit)**

L'article 5 du Règlement 438/2001 prévoit la transmission d'un rapport à la Commission européenne relatif au système de gestion et de contrôle mise en place pour le programme Le chapitre N°3 du Programme Opérationnel « Structures et procédures de gestion » présente déjà l'ensemble du système de gestion pour le programme. Ce chapitre traite de cinq principaux aspects du système qui sont ;

- La gestion stratégique du programme par le Comité de Suivi,
- La gestion opérationnelle du programme par le Comité de gestion (programmation), l'Autorité de Gestion, l'Autorité de Paiement, le Secrétariat Commun, et les cinq Correspondants Nationaux,
- Les procédures pour l'instruction et la sélection des projets, notamment les critères d'admissibilité et de sélection,
- Le système commun de gestion financière avec un compte unique et le système de contrôle des projets,
- Les procédures de suivi des projets et du programme y compris l'évaluation.

Les éléments supplémentaires nécessaires pour compléter la piste d'audit ont été signalés aux Etats membres et à l'Autorité de Paiement, par l'Autorité de Gestion lors de la réunion du Comité de suivi du 29 novembre 2002. Il a été demandé à l'Autorité de Gestion de préparer un projet de Piste d'audit pour le premier trimestre 2003 pour transmission à la Commission dans les meilleurs délais.

➤ **Convention entre l'Autorité de gestion et l'Autorité de paiement**

Le 15 avril 2002 a été signée une Convention entre la Région Poitou-Charentes, en sa qualité d'Autorité de Gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) Direction régionale Poitou-Charentes, Autorité de paiement du Programme. Le contenu de la convention a été approuvé par les Etats membres du Programme.

➤ **Mise en ligne de la Bourse des projets : Juin 2002**

Afin d'aider les porteurs de projets dans le montage de dossier et la recherche de partenaires il a été lancé en Juin 2002 une « Bourse des projets » sur le site Internet du programme (www.Interreg-atlantique.org). Il est proposé de remplir une « fiche projet » qui permet de connaître les propositions de projets à présenter dans le cadre du Programme et d'orienter les Chefs de files dans leurs idées jusqu'à la formalisation de leur candidature. **A ce jour plus de 300 propositions de projets sont en ligne sur le site.** De nombreux porteurs de projets ont utilisé cette bourse de projets pour faire connaître leurs idées et prendre des contacts directement avec d'autres organismes intéressés par la mise en place d'un partenariat transnational.

➤ **Installation du Comité de Suivi le 25 juin 2002 à Poitiers**

La première réunion du Comité de Suivi du Programme INTERREG III B « Espace Atlantique » s'est tenue le 25 juin 2002 à Poitiers sous la Présidence de la France. La constitution formelle du Comité de Suivi a permis d'aborder le lancement d'un premier appel à projets.

➤ **Préparation de l'appel à projets (documents)**

La préparation des documents nécessaires pour l'appel à projets (formulaire de demande de subvention du FEDER, texte et calendrier de l'appel et accord de partenariat transnational type) a été assurée par le Secrétariat Commun et l'Autorité de Gestion, en liaison étroite avec les représentants des cinq Etats. La consultation écrite du Comité de Suivi a permis de les améliorer pour mieux répondre aux attentes des membres du Comité et aux porteurs de projets. Tous ces documents ont été mis en ligne début décembre 2002.

➤ **Consultation écrite du Comité de Suivi du 14 octobre 2002**

Une consultation écrite du Comité de suivi a permis d'approuver les modalités du premier appel à projets au titre du programme. Les éléments essentiels de cette consultation portaient sur le calendrier et l'enveloppe du FEDER concernée.

Le montant indicatif de l'aide du FEDER disponible pour le premier appel à projets était de 37.946.294 Euro, correspondant aux années 2001 et 2002. Cet appel à projets se décomposait en deux phases :

- une première phase de présentation des projets transnationaux au Secrétariat Commun du 9 décembre 2002 au 10 janvier 2003. Une somme correspondant à 40% de l'enveloppe totale sera réservée pour la première phase de l'appel.
- une seconde phase de présentation des projets transnationaux au Secrétariat Commun du 11 janvier 2003 au 7 mars 2003. Une somme correspondant à 60% de l'enveloppe totale sera réservée pour la deuxième phase de l'appel, en plus des sommes éventuellement non programmées lors de la première phase.

A l'issue de la phase de consultation la proposition a été approuvée.

➤ **Deuxième réunion du Comité de Suivi le 29 novembre 2002 à Dublin**

Ce Comité s'est concentré principalement sur les questions relatives au Complément de programmation et sur le lancement de l'évaluation à mi parcours.

Le Secrétariat Commun a présenté au Comité une nouvelle version du Complément de Programmation INTERREG III B " Espace Atlantique" (version en date du 28 octobre 2002). La version présentée était

une proposition de réponse à la lettre de la Commission européenne du 16 octobre 2002 avec l'introduction des éléments manquants concernant les deux remarques effectuées par la CE dont : l'ajout d'un point 2.7 "Développement rural" au Chapitre 2 et la quantification des indicateurs par mesure.

La Commission a souligné la nécessité d'une consultation du Comité de suivi sur le cahier des charges de l'évaluation à mi parcours. L'Autorité de Gestion et le Secrétariat Commun ont été chargés de préparer un calendrier de travail et un cahier des charges avec comme objectif la transmission du rapport final à la Commission fin 2003, après approbation par le Comité de suivi.

➤ **Lancement de l'appel à projets le 9 décembre 2002**

Suite à la consultation écrite du Comité de Suivi du 17 octobre 2002 concernant le premier appel à projets du Programme, le texte de l'appel à projets, le formulaire de candidature et l'accord de partenariat type ont été adoptés.

H. Difficultés rencontrées

A ce jour il n'y a pas eu de difficultés particulières rencontrées dans la mise en œuvre du programme. Néanmoins au niveau des recrutements pour les postes du Secrétariat Commun, plusieurs Jury transnationaux se sont réunis pour examiner les candidatures proposées par les Etats membres. Cette procédure ouverte et participative a permis de recruter des agents de qualité mais n'a pas réussi le deuxième objectif d'une couverture linguistique complète au sein de l'équipe notamment pour l'anglais et le portugais.

I. L'Assistance Technique du programme

L'équipe transnationale est composée du Secrétariat Commun, de l'Autorité de Gestion et des Correspondants Nationaux dans les cinq Etats. Les procédures de recrutement des membres du Secrétariat Commun et de l'Autorité de Gestion ont tenu compte des principes communautaires de concurrence et de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

➤ **Le Secrétariat Commun.**

La mise en place d'une équipe transnationale du **Secrétariat Commun** a eu lieu progressivement en 2002 et continuera en 2003. Les recrutements ont eu lieu avec l'organisation de trois jurys transnationaux afin de pourvoir les différents postes :

- *Directeur* (jury du 21 mai 2002) : prise de fonction de **Elena DE MIGUEL** le 1^{er} juillet 2002
- *Responsable des processus d'instruction et de gestion des projets* (jury du 13 septembre) : prise de fonction de **Elena HOYOS** le 14 octobre 2002
- *Responsable de la gestion financière* (jury du 13 septembre) : prise de fonction de **Olivier PICHOT** le 1^{er} décembre 2002
- *Responsable de la prospective, des systèmes d'information et de la gestion des projets* (jury du 13 septembre) : prise de fonctions de **Juan Angel PORTUGAL** le 9 décembre 2002
- *Assistant(e) technique* : Deux jury ont été organisé le 13 septembre et le 12 novembre 2002. Pour ces jury un effort particulier à été fait pour recruter du personnel dont la langue maternelle serait soit du portugais, soit de l'anglais mais sans succès.

➤ **L'Autorité de Gestion.**

Par ailleurs, la Région Poitou-Charentes a procédé au recrutement de deux postes au sein de l'**Autorité de Gestion** :

- *Coordinateur* : prise de fonction de **Ronan MC ADAM** le 31 janvier 2002
- *Assistante* : prise de fonction de **Ondine DA ROCHA** le 1^{er} octobre 2002

➤ **Les Correspondants Nationaux**

Les **Correspondants Nationaux** du Programme assurent un rôle de point de contact et d'information auprès des porteurs des projets pour l'aide au montage des dossiers. Ils participent également à l'instruction et au suivi des projets.

Ces services sont identifiés comme suit ;

- *Irlande*, Border Midlands and western Regional Assembly ,
- *Royaume-Uni*, Office of the Deputy Prime Minister ,
- *France*, Conseil Régional des Pays de la Loire ,
- *Espagne*, la DG de Fondos Comunitarios y Financiación Territorial del Ministerio de Hacienda
- *Portugal*, Unidade de Coordenação Nacional INTERREG III do Ministério das Finanças.

J. Actions d'information et de communication

➤ **Séminaires d'information au Royaume Uni**

Le Royaume-Uni a organisé huit séminaires d'information sur l'initiative Interreg III B au début de l'année 2002, avec l'appui du cabinet ECOTEC. Ces séminaires concernaient deux programmes : l'Espace Nord Ouest Europe et l'Espace Atlantique. Le Secrétariat Commun a participé au séminaire qui s'est tenu à Taunton le 1^{er} février 2002.

➤ **Séminaire d'information en Irlande**

Le 28 novembre 2002 l'Autorité de Gestion et le Secrétariat Commun ont participé, à l'invitation du Correspondant National irlandais à une réunion d'information avec un groupe d'une vingtaine de porteurs de projets irlandais à Dublin. Cette réunion s'est déroulée sous la forme d'une présentation générale du programme et un temps de questions réponses.

➤ **Séminaires d'information en France**

Une première journée d'information sur le Programme INTERREG III B "ESPACE ATLANTIQUE" s'est tenue le 24 octobre 2001 à Nantes. La journée a été organisée par le Conseil Régional et le SGAR des Pays de la Loire et le Conseil Régional de Poitou-Charentes et avait pour but la présentation du Programme à l'ensemble des partenaires français.

Une réunion d'information régionale sur la mise en œuvre du Programme INTERREG III B « Espace Atlantique » a eu lieu à Poitiers le 16 avril 2002. Cette manifestation a été organisée par l'Association

Poitou-Charentes Europe en partenariat avec le Conseil Régional Poitou-Charentes. Il s'agissait d'informer les techniciens des collectivités et les autres acteurs socio-économiques des possibilités offertes par le Programme afin de les encourager dans la phase d'émergence de projets.

➤ **Forum transnational le 24 juin 2002 au Futuroscope**

Un forum transnational d'information sur le Programme s'est tenu au Futuroscope (France). La journée s'est déroulée en 3 temps : présentation du Programme Espace Atlantique, organisation de 4 ateliers sur chacune des priorités et rencontres des partenaires de notre Bourse de projets. **Cette manifestation a réuni plus de 350 participants dont la moitié venait d'autres Etats que la France** (Royaume-Uni, Espagne, Portugal et Irlande).

Un dossier avec plus de 200 fiches de propositions de projets a été distribué aux participants. Toutes ces propositions, et plus de 100 nouvelles propositions reçues depuis cette manifestation, sont disponibles sur le site Internet du programme dans la rubrique « Bourse de projets ».

➤ **Site Internet du programme : <http://www.interreg-atlantique.org>**

Depuis septembre 2001 le site Internet est mis en ligne dans les quatre langues du Programme : français, espagnol, portugais et anglais. Il permet de diffuser l'information du Programme de l'Espace Atlantique. Il contient les domaines et rubriques INTERREG III B suivants :

- *Présentation* : présentation et résumé du Programme
- *Programme* : texte et annexes du « Programme Opérationnel »
- *Infos pratiques* : Bourse de projets, Séminaires d'information, documents et législation clé, Complément de programmation, ...
- *Projets approuvés* : (sans info pour l'instant)
- *Flash d'actualités*
- *Sélection de Liens* : pays, régions et projets de l'Espace Atlantique, d'autres espaces INTERREG,...
- *Contacts* : Correspondants Nationaux, Secrétariat Commun, Commission Européenne,...

Par ailleurs, dans la page d'accueil du site, il contient les rubriques générales suivantes :

- *Gestion du programme* : outil de travail d'accès réservé aux membres des Comités et aux structures de gestion qui permettra la mise à disposition de la documentation relative à la gestion du Programme. L'ensemble des formulaires de candidature sont disponibles dans cette partie du site pour faciliter le travail des Correspondants Nationaux lors de la phase d'instruction.
- *Forum de discussion* : questions/réponses aux porteurs de projets...

➤ **Plaquette de présentation du programme**

Une plaquette qui présente de manière synthétique le contenu et les objectifs du programme a été publiée en juin 2002 dans les quatre langues du programme (français, espagnol, portugais et anglais). Ce document, diffusé lors du Forum transnational en juin 2002, a fait l'objet d'une large diffusion par le biais des Correspondants Nationaux de toutes les régions de l'Espace Atlantique.

K. Conclusion

Globalement le programme, même s'il a connu quelques retards dans sa mise en œuvre, se déroule de manière satisfaisante. Les actions de communication et d'information préalables au lancement d'un premier appel à projets en décembre 2002 ont connu un véritable succès, dû en grande partie à la volonté des partenaires du programme de contribuer à sa réussite, au dynamisme et à la réaction positive et active des porteurs de projets. La mise en place d'une équipe transnationale forte permettra d'assurer l'ensemble des tâches d'animation, de suivi et de gestion nécessaires.

La participation active des Correspondants Nationaux dans les réunions de travail organisées par l'Autorité de Gestion et le Secrétariat Commun contribue au renforcement de cette équipe. Il s'agit de la mise en place d'un véritable réseau au service du programme.

Pour l'année 2003 un certain nombre de points clés seront abordés et réalisés notamment : la mise en place du Comité de gestion du programme afin d'examiner les projets déposés, l'établissement de la Piste d'audit en collaboration avec l'ensemble des partenaires du programme, et enfin la réalisation de l'évaluation à mi-parcours. Ces points feront l'objet d'une attention particulière et viendront s'ajouter aux actions déjà amorcées en terme d'animation, d'information et de gestion.

Annexe 1 Bilan financier

➤ **Assistance technique. Bilan financier des réalisations au 31 décembre 2002.**

Mesure	FEDER	Contreparties nationales	Total
MESURE E-1 : Gestion administrative du programme	364 234,69	179 573,11	543 807,80
	66.98%	33.02%	100%
MESURE E-2 : Activités complémentaires relevant de l'assistance technique	49 436,18	65 032,46	114 468,64
	43.19%	56.81%	100%
PRIORITE E	413 670,87	244 605,57	658 276,44
	62.84	37.16	100%